



STRATÉGIE  
DE PRÉVENTION ET  
DE LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETÉ



  
PRÉFET  
DE LA SEINE-  
SAINT-DENIS  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Appel à manifestation d'intérêt  
« Plateformes linguistiques territoriales »**

- Date de lancement de l'appel à manifestation d'intérêt (mise en ligne) :  
19 juillet 2022
- Date limite de dépôt des candidatures :  
23 septembre 2022

**Contact : Hélène SUET**

email : [hsuet@seinesaintdenis.fr](mailto:hsuet@seinesaintdenis.fr)

## PREAMBULE

### Eléments de contexte

---

La Seine-Saint-Denis est le premier département d'accueil des populations immigrées en France. 29% de ses habitants sont immigrés ; 20% des allocataires du RSA sont issus d'un pays en dehors de l'Union Européenne. L'amélioration de la maîtrise du français des habitants est naturellement un enjeu majeur pour l'accès à l'emploi et la formation professionnelle, l'accès aux droits et à l'autonomie, la santé, l'intégration et la citoyenneté.

- **Des besoins variés d'accès à la langue**

Entre les primo-arrivants signataires d'un contrat d'intégration républicaine (CIR), les résidents de plus de cinq ans ne maîtrisant pas la langue française, certains publics identifiés comme prioritaires et présentant des lacunes dans la maîtrise des compétences de base (NEETS, demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme), le niveau de maîtrise de la langue, à l'écrit comme à l'oral, reste hétérogène. Par ailleurs, les besoins de formation linguistique se répartissent de manière inégale sur le territoire, certaines villes accueillant davantage de personnes immigrées (Saint Denis, Aubervilliers, Montreuil, Aulnay-sous-Bois).

- **Une orientation réalisée selon le statut de l'utilisateur et détachée des besoins réels**

Alors que l'orientation du public vers une offre se fait majoritairement sur la base de son statut (bénéficiaires du RSA ou primo-arrivants par exemple), celle-ci ne suffit pas à évaluer avec précision les besoins de ces populations.

- **Une offre importante devant être rendue lisible et ajustée en permanence**

L'une des fiches actions du schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) de la Seine-Saint-Denis voté en 2019 concernait le recensement de l'offre. Ainsi aujourd'hui la cartographie Défi métiers recense près de 400 formations linguistiques, ce qui fait de la Seine-Saint-Denis le deuxième département d'Ile-de France après Paris (500).

Toutefois cette offre abondante souffre d'une importante fragmentation issue des logiques de financement :

- Des dispositifs nationaux financés par l'OFII (pour les signataires CIR et dans les 5 ans pour obtenir titre de séjour et la nationalité française), le ministère de l'intérieur et la DGSCO (OPRE) ;
- les dispositifs de l'Etat qui se déclinent par région et département via la DRIETS (le BOP 104) ;
- des dispositifs régionaux (Programme Régional de formation transversale – Compétence de base ; Pôle d'Entrée en Emploi – désormais pour tous les demandeurs d'emploi) ;
- le programme Insertion Formation Emploi du CD 93 (pour les Allocataires du RSA) ;
- des actions financées par Pôle Emploi ou, plus ponctuellement, les OPCO ;
- les actions financées par la politique de la ville et les communes ou les Etablissements publics territoriaux (ateliers sociolinguistiques, également soutenus par le Département)...

Les opérateurs en charge de mettre en place ces actions d'apprentissage du français se répartissent en plusieurs catégories :

- Associations de proximité, composées de bénévoles subventionnées par une collectivité ou fonctionnant sur fonds propres ;

- Lieux culturels (bibliothèques, musées, etc.) proposant des actions spécifiques de formation en français en lien avec leur activité principale de diffusion culturelle ;
- Ecoles et universités adaptant leur programme à un public demandant un accompagnement linguistique (tutorat, cours adaptés, etc.) ;
- Acteurs regroupés autour de tête de réseau (Fédération des centres sociaux, Secours catholique, etc.) ayant développé une expertise dans les formations linguistiques avec la création d'activités dédiées aux adultes ou en lien avec les publics migrants accueillis pour des démarches d'insertion sociale ou administrative ;
- Associations Loi 1901, référencées comme organismes de formation, comprenant majoritairement du personnel salarié, répondant à des appels d'offres ou marchés publics (Programmes départementaux d'Insertion, OPCO, etc.) ;
- Organismes outillés pour répondre aux marchés publics par le biais de groupements d'opérateurs, composés d'un mandataire mobilisant son offre territoriale avec des prestataires (ex : OFII, Région,...).

*L'instruction du 25 janvier 2022 relative à la politique d'intégration des étrangers pour 2022* inscrit parmi ses priorités « le développement des plateformes d'accueil, d'évaluation et d'orientation, chargées d'assurer l'appariement de l'offre et de la demande de formation linguistique, lorsqu'elles sont nécessaires. ». Ainsi, L'Appel à Projet du BOP 104 porte une attention particulière aux projets de structuration de l'apprentissage, notamment aux coordinations linguistiques soutenues par les collectivités locales.

*Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public*, qui associe l'Etat, le Conseil Département et la Caisse d'Allocations Familiales, inscrit également l'apprentissage de la langue parmi ses thématiques. S'appuyant sur un diagnostic de faiblesse des dispositifs de coordination, il fixe comme objectif une meilleure adéquation de l'offre et des besoins (meilleure connaissance de l'offre et diffusion vers les différents acteurs dans une logique de parcours sécurisés).

Ce plan d'action rejoint également celui de *l'accord départemental de partenariat entre l'Etat, l'OFII et le Service Public de l'Emploi* en faveur de l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants, auquel le Conseil Départemental a été associé.

Un webinaire « Se repérer dans l'offre de formation linguistique de Seine-Saint-Denis » à destination des conseiller.es du SPIE, organisé conjointement par le Département, la DRIETS et Défi Métiers à l'automne 2021, a permis de rendre cette cartographie plus lisible pour les intermédiaires de l'emploi tout en confirmant le constat d'un besoin de sensibilisation important et récurrent, pour une parfaite maîtrise de cette offre. Il a réuni une centaine de conseiller.e.s.

## **Enjeux : une meilleure coordination au service de la sécurisation de l'apprentissage de la langue**

**Plusieurs enjeux se posent pour un changement en matière d'organisation et d'accès à la formation linguistique au service des parcours des personnes en recherche d'emploi** (constats posés pour la plupart dans le cadre du schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Seine Saint-Denis) :

- Une meilleure adéquation de l'offre et des besoins se traduisant par :
  - o Une meilleure connaissance de l'offre existante sur le territoire

- Un état de l'offre disponible partagé entre les différents acteurs pour faciliter l'orientation des publics vers l'offre adaptée à leurs besoins
- Un suivi précis de l'évolution des besoins pour adapter l'offre en conséquence
- Un besoin de gouvernance à deux niveaux pour apporter des solutions concrètes pour sortir des logiques de cloisonnement liées au financement
  - **Un niveau départemental en charge du pilotage stratégique et de la diffusion de bonnes pratiques entre les différents territoires**
  - **Un niveau territorial au plus près des besoins des publics en charge de l'animation et de la mobilisation des acteurs locaux**
- Une nécessité d'inscrire les bénéficiaires dans des logiques de parcours sécurisés et coordonnés
  - Limiter les ruptures de parcours ou leur impact et apporter des solutions aux situations de ruptures et de freins dans l'accès à la langue
  - Faciliter le passage d'une formation à la suivante pour inscrire l'utilisateur dans une logique de parcours nécessaire à une progression dans la maîtrise de la langue

## **Ambitions : l'accès à l'apprentissage de la langue française pour les publics de Seine Saint-Denis**

---

En lien avec l'Etat, qui soutient également les deux plateformes de Plaine Commune et de Grand Paris Grand Est depuis leur création en 2013 et 2018, le Conseil Départemental de Seine Saint-Denis souhaite

### **1- Poursuivre la coordination à l'échelle départementale qui permet de :**

- Favoriser la complémentarité des orientations des cahiers des charges des différents financeurs grâce à un partage d'information
- Coordonner les dispositifs pour permettre une meilleure sécurisation des parcours
- Animer des rencontres interprofessionnelles pour permettre une meilleure appropriation des dispositifs par les membres du SPIE (conseillers – opérateurs)
- Faciliter les mises en relations entre associations de formations
- Proposer des actions de professionnalisation à destination des conseillers et des associations de formations (offre CDRIML, Défi-métiers, Réseau Alpha et RADyA...)
- Centraliser des ressources à destination des différents acteurs agissant sur la problématique linguistique

### **2- Soutenir et développer des plateformes linguistiques à l'échelle territoriale (1 par EPT) pour :**

- S'appuyer sur la compétence des EPT et leur connaissance de leur territoire et des lieux ou acteurs ressources
- Accueillir, positionner, orienter et suivre les parcours des publics
- Observer la demande et le besoin des publics pour permettre d'identifier les offres manquantes à développer
- Permettre le lien entre les offres de grande proximité et les offres des dispositifs départementaux et régionaux
- Animer des échanges entre les différents opérateurs sur un territoire à l'échelle d'un EPT (échanges de pratiques, points de difficultés...)

Afin de favoriser le développement ou l'émergence de plateformes linguistiques territoriales, le Département lance un premier Appel à Manifestation d'Intérêt doté de 500 000€.

## OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

L'AMI vise à soutenir les plateformes déjà existantes sur Plaine Commune et Grand Paris Grand Est et la **construction de plateformes territorialisées sur les territoires d'Est Ensemble et de Paris Terres d'Envol**.

Les projets viseront une meilleure articulation des dispositifs de formations linguistiques en tenant compte des coordinations déjà présentes sur le territoire visé et *in fine* un meilleur apprentissage pour les publics en insertion dans le cadre de la garantie d'activité départementale. Elle sera un outil au service des prescripteurs du SPIE.

Chaque plateforme répondra aux enjeux suivants :

### **Pour les publics :**

- Trouver l'offre qui convient à sa situation sociale et professionnelle, son projet, son niveau de maîtrise de la langue...grâce à des permanences de proximité
- S'inscrire dans une progression de l'apprentissage
- Lutter contre les ruptures de parcours

### **Pour les professionnels de l'accompagnement des publics et du SPIE :**

- S'appuyer sur la plateforme pour la réalisation des diagnostics les plus complexes
- Repérer et connaître les offres multiples : cours municipaux, atelier sociaux linguistiques, formations visant les certifications (DILF, DEILF, TCF...) ou à visée professionnelle ayant des objectifs, des intensités, des méthodes pédagogiques variées

### **Pour les commanditaires des dispositifs :**

- Connaître les besoins des publics en terme de niveau mais aussi de contraintes (mobilité, mode de garde, équipement, disponibilité...) pour adapter les offres proposées
- Coordonner les financements dans une logique de conférence de financeurs pour passer à l'échelle.

Les modalités de réalisation seront adaptées aux initiatives et réseaux d'acteurs présents sur chaque territoire. Toutefois, les propositions devront proposer les missions décrites ci-après.

## Les missions attendues

---

### 1- Coordination et animation

La plateforme territoriale doit connaître le plus exhaustivement possible l'offre de son territoire, développer une expertise sur la thématique de l'apprentissage de la langue, créer un éco système collaboratif. Elle devra ainsi :

- Identifier, repérer, recenser l'offre de formation existante (ateliers et/ou « cours ») : structures, types de cours/formations proposés, fréquence, déroulement des actions, nombre de places disponibles...)

- Contribuer à l'animation des réseaux d'acteurs de la formation linguistique en apportant une expertise
- Animer des réunions de coordinations pour une meilleure interconnaissance des différents partenaires en proposant notamment des temps de partage de pratique, de création d'outil commun (livret)...
- Coordonner la mise en œuvre des permanences linguistiques
- Développer et animer le partenariat des acteurs du SPIE et de la formation linguistique (comité technique, animation locale, sensibilisation des prescripteurs...)
- Organiser des rencontres entre structures intervenant par ville et/ ou à l'échelle intercommunale
- Participer à des réunions partenariales organisées sur les thématiques linguistiques (les Coordinations Territoriales Linguistiques, ...)
- Relayer des informations / formations transmises par les acteurs régionaux ou départementaux
- Relayer des informations / formations transmises par l'Etat (financement du BOP 104)

Le Conseil Départemental apportera un appui à la mise en œuvre de cette coordination.

## 2- Accueil – évaluation diagnostic – orientation – suivi

### L'accueil

Le porteur de projet veillera à la mise en place d'au moins **une permanence hebdomadaire dans chacune des villes du territoire**. Ces permanences pourront se mettre en place à la demande de structures. Elles devront être au plus près des publics dans une logique d'aller vers. L'articulation avec les Groupes Opérationnels de Suivi du Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ) et les Cités de l'Emploi devra être posée.

#### Lieu des permanences :

Les permanences pourront être accueillies dans des structures qui le souhaiteront et avec lesquelles le porteur du projet en identifiera l'opportunité (Nouveau dispositif d'accompagnement socio-professionnel des Allocataires du RSA Agence Locale d'Insertion (ALI), circonscription de service social, centre social, agence Pôle Emploi, autres...).

Les demandes d'évaluation linguistique pourront répondre à un besoin exprimé par la personne ou un professionnel accompagnant la personne.

**Le porteur devra donc définir et décrire ces modalités d'inscription sur les permanences ainsi que la communication sur le dispositif.**

### L'évaluation - diagnostic

Une évaluation – diagnostic pourra viser :

- Une préconisation pour intégrer une action d'apprentissage de la langue. Dans ce cas, le référent pourra –au besoin- demander une évaluation des acquisitions
- La vérification de l'atteinte des pré requis relatifs à une entrée en formation ou en emploi

Dans le cas où la personne a le niveau lui permettant d'être présentée à une certification linguistique, le porteur devra lui indiquer la démarche à suivre.

Si l'évaluation est à l'initiative de la personne, une information concernant l'accompagnement socio professionnel lui sera transmise selon son statut.

Les évaluateurs / évaluatrices devront utiliser des outils permettant de rendre une évaluation de positionnement de niveau linguistique sur les quatre compétences langagières à partir d'un référentiel commun à l'ensemble des opérateurs mettant œuvre les évaluations (Cadre Européen...)

L'évaluation rédigée sera remise au demandeur et transmise à l'orienteur ayant fait la demande de cette évaluation.

#### **L'orientation – suivi des publics bénéficiant de l'évaluation-diagnostic**

Lorsqu'il s'agit d'une demande d'évaluation linguistique dans le but d'accéder à une action de formation linguistique, l'évaluateur devra s'assurer de la faisabilité de l'orientation en prenant RV pour que la personne soit bien accueillie par la structure dispensant l'action répondant aux besoins identifiés de la personne.

#### **Un livret individuel de formation linguistique**

Un travail de co-construction avec les différents partenaires devra être engagé pour la création d'un livret permettant à la personne de montrer les évaluations et actions de formations suivies (cf axe coordination- animation).

La structure porteuse doit offrir des garanties d'impartialité et d'objectivité à des partenaires différents : au public, aux opérateurs de formation et aux membres du comité technique et du comité de pilotage.

Le public accueilli doit avoir la garantie que l'orientation qu'on lui proposera tiendra compte scrupuleusement de son niveau et de ses attentes ainsi que de toutes réponses de formation possible.

Les informations devront être reportées et recensées pour permettre le suivi et nourrir la mission observatoire.

### **3- Observatoire**

Recueil auprès des personnes accueillies et des différents partenaires de tous renseignements utiles et nécessaires à une analyse fine de la problématique

- Recensement catégorisé des besoins : profils, objectifs, visée, rythme/intensité, couverture ou non des demandes...
- Analyse et mesure de l'écart entre les demandes des publics et l'offre de formation (capacité d'accueil, contenu, rythme...)
- Proposition de préconisation pour la construction de l'offre de formation
- Entrée en formation avec les dates prévisionnelles d'entrées et de sorties

Il est nécessaire que le porteur construise une base de donnée qui intégrera les éléments nécessaires à l'identification des éléments cités et permettant le suivi des bénéficiaires.

La liste des indicateurs sera transmise et validée par les services du Département.

Les données devront être transmises au comité de pilotage qui se tiendra 2 fois par an.

## Les publics ciblés

---

Les publics ciblés seront prioritairement :

- Allocataires du RSA
- Chômeurs de longue durée
- Jeunes accompagné.es par les missions locales, jeunes accompagné.s dans le cadre du PRIJ, ou non accompagné.es (NEET), ou Jeunes en contrat jeune majeur (ASE), en particulier Mineur Non Accompagnés (MNA)
- Salarié.es en insertion (en SIAE)

## Périmètre et Territoire d'intervention

---

Les réponses attendues devront cibler un territoire particulier.

**Construction de plateformes linguistique sur :**

- Territoire 8 : Est Ensemble
- Territoire 7 : Paris Terres d'Envol

**Développement des Plateformes existantes sur :**

- Territoire 6 : Plaine Commune
- Territoire 9 : Grand Paris Grand Est

Il s'agira plus particulièrement pour ces plateformes

- d'augmenter le nombre de diagnostics proposés et donc le nombre de permanence d'accueil
- de travailler au suivi des parcours des personnes orientées
- de développer et/ou améliorer la mission animation / coordination

Une structure ou un consortium souhaitant faire une proposition pour plusieurs territoires devra soumettre plusieurs dossiers

## FINANCEMENT ET EVALUATION

### Les modalités de financement et de contractualisation

---

Le financement des actions retenues proviendra des crédits d'insertion du Département, des crédits de la Stratégie de lutte contre la pauvreté de l'Etat et des crédits des Fonds Sociaux Européens.

Les projets retenus feront l'objet d'une convention sur deux ans entre le porteur de projet et le Département. Ces documents conventionnels préciseront les engagements des deux parties : le plan d'action, les modalités de versement de la subvention, de l'évaluation du projet et de contrôle de l'utilisation de la subvention, la confidentialité et le traitement des données.

Le détail des comptes approuvés de la structure et son rapport d'activité devront être adressés au Département au plus tard 6 mois après la fin de l'année de mise œuvre.

**Aucune participation financière ne pourra être demandée aux participant.es par la structure.**

Si le projet est retenu, la structure s'engage à le mettre en œuvre, ou alors à justifier explicitement les raisons de sa non mise en œuvre auprès du Département.

## **L'évaluation**

---

Le porteur de projet devra mettre en place des outils d'évaluation permettant d'apprécier la conformité de son action par rapport au projet initial retenu par le Département lors de l'instruction du présent AMI, sa qualité et ses résultats.

Les services du Département effectueront des visites pour s'assurer du bon déroulement du projet.

## **CRITERES DE SELECTION DES PROJETS**

### **Conditions d'éligibilité**

---

Le porteur de projet doit être soit :

- Une association loi 1901,
- Une structure de l'Economie Sociale et Solidaire, pouvant justifier de son appartenance à l'ESS par statut juridique ou agrément.
- Un Etablissement Public Territorial

### **Critères de sélection**

---

Outre la qualité du contenu des projets proposés, le Département sera attentif aux critères suivants :

- Expertise de la structure sur l'apprentissage de la langue, ses enjeux, son écosystème de formations, certification...
- Bonne connaissance de la Seine Saint-Denis et de l'accompagnement des publics en insertion
- Mise en œuvre des moyens humains et matériels permettant la bonne réalisation de l'action, sur la base d'un budget sincère et justifié dans sa réalisation
- Ingénierie mise en œuvre pour la réalisation du projet dans sa globalité, capacité à assurer la gestion du consortium si consortium, ainsi que le suivi administratif et financier et l'évaluation de l'action
- Qualité et nature du consortium établi si réponse en consortium pour répondre à l'AMI
- Compétences des équipes mobilisées
- Qualité et nature des partenariats déjà noués autour du projet proposé et / ou identifié (en particulier avec les services prescripteurs)
- Des soutiens de structures sur le souhait de mise en œuvre de permanence linguistique

## **CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE**

Les structures retenues à l'issue de l'instruction de cet appel à manifestation d'intérêt se verront proposer une convention de deux ans.

L'ensemble des projets retenus devront respecter les exigences suivantes :

- Respect de la convention et de ses annexes entre le Département et la structure portant le projet. Cette convention précise notamment les éléments à transmettre en amont et en aval de l'action, relatifs au suivi et à l'évaluation du projet.

- Mise en place de temps formels (comité techniques, comités de pilotage, de rencontres...), auxquels seront conviés le Département, l'EPT concerné et les services de l'Etat (Préfète Déléguée à l'Egalité des Chances).

La mise en œuvre des projets devra être effective avant la fin de l'année 2022.

## MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

### Calendrier prévisionnel

---

Publication de l'appel à manifestation d'intérêt :	22/07/2022
Visio conférence de présentation :	30/08/2022
Date limite de dépôt des candidatures :	23/09/2022 (minuit)
Instruction et sélection des candidatures :	octobre
Notification des projets retenus :	novembre

### Modalités de dépôt des candidatures

---

Le Département s'associe aux démarches de simplification administratives portées par l'État et publie ce présent appel à projets sur le site expérimental « demarches-simplifiees.fr ».

Les modalités de réponse à cet appel à manifestation d'intérêt sont totalement dématérialisées : tout projet qui serait déposé par un autre canal sera déclaré comme non recevable.

La réponse à cet appel à manifestation se fera uniquement sur le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami2022-plateformes-linguistiques-territoriales-structure>

## Le dépôt de projets sera accessible jusqu'au 23 septembre 2022

Une **notice explicative détaillée** de réponse à l'AMI est disponible sur la plateforme de dépôt : s'y reporter obligatoirement avant de commencer à candidater.

**Passée la date du 23/09/2022, il ne sera plus possible de déposer de nouveau dossier, ni de modifier un dossier ou brouillon de dossier existant.**

Les structures doivent donc anticiper ces délais et ces nouvelles modalités de dépôt. Si toutefois, malgré cette notice, des difficultés surviennent à l'utilisation de cette plateforme, merci de contacter le Département :

[hsuet@seinesaintdenis.fr](mailto:hsuet@seinesaintdenis.fr)

01.43.93.47.87